



## Ordonnance de télécom CRTC 2018-142

Version PDF

Ottawa, le 1<sup>er</sup> mai 2018

### **Bell Aliant Communications régionales, Société en commandite – Approbation d’une demande tarifaire**

1. Le Conseil **approuve** la demande tarifaire suivante :

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire et description</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d’entrée en vigueur</b>
Bell Aliant Communications régionales, Société en commandite	AMT 516 Tarif général – Migration des services de téléphone public et semi-public, ainsi que du service aux détenus	16 mars 2018	1 <sup>er</sup> mai 2018

2. Aucune intervention relativement à la demande n’a été reçue.

3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d’approbation; une demande tarifaire n’est pas nécessaire.

Secrétaire général